

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 2 juin 2020, tenue à huis clos, par vidéoconférence, en raison de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement québécois, suivant l'arrêté 2020-29 du 26 avril pris par le ministre de la Santé et des Services sociaux.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Philippe Mercier (Quartier 1, Ruiter)
Madame la conseillère Lucille Robert (Quartier 2, Sweetsburg)
Madame la conseillère Marie-France Beaudry (Quartier 3, Vilas)
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier (Quartier 4, Bruck)
Monsieur le conseiller Yvon Pepin (Quartier 5, Davignon)
Monsieur le conseiller Daniel Marcotte (Quartier 6, Fordyce)

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beaugard.

Sont également présents :

Madame Julie Lamarche, OMA, greffière
Monsieur Claude Lalonde, ing., directeur général
Madame Josée Tassé, CGA, trésorière
Monsieur Marc-Antoine Dunlavey, urbaniste, directeur du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement

Ouverture de la séance

À 19 h 30, madame la mairesse Sylvie Beaugard constate le quorum et déclare la séance ouverte.

240-06-2020

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié, le point affaires nouvelles demeurant ouvert.

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 5 et 19 mai 2020
- 3.1 Dépôt des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Ville de Cowansville
- 3.2 Réouverture et maintien des bureaux des véhicules automobiles dans la région de la MRC Brome-Missisquoi
- 4.2.1 Autorisation de paiement – Entente promoteur – Domaines de Cowansville Inc.
- 4.2.2 Dépôt des états financiers 2019 de la Ville de Cowansville
- 4.3.1 Octroi de contrat – CSTP INC.
- 4.3.2 Octroi de contrat – POLYCORP LTD

- 4.3.3 Adjudication de contrat – Fourniture d'un camion 10 roues neuf ou usagé avec sellette (appel d'offres no 05-INF-P-2020)
- 4.3.4 Adjudication de contrat – Système intelligent de gestion des stations de pompage (appel d'offres no 11-INF-I-2020)
- 4.3.5 Adjudication de contrat - Location de photocopieurs multifonctions avec service d'entretien et de réparation (appel d'offres no 10-TRE-P-2020)
- 4.3.6 Autorisation de dépense supplémentaire – Services professionnels pour la mise à jour des archives
- 4.3.7 Autorisation de dépense supplémentaire – Services professionnels pour la mise à jour des archives du Services des infrastructures et des immobilisations
- 5.1 Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1883-02-2020 modifiant le règlement numéro 1883 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2020
- 5.2 Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1885 relatif à l'occupation du domaine public
- 5.3 Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1888 concernant la gestion des matières résiduelles et leur disposition
- 6.1 Reprise des procédures relatives à l'adoption de certains projets de modifications aux règlements du plan d'urbanisme et de zonage
- 6.2 Reprise des procédures relatives aux demandes de dérogations mineures et d'usages conditionnels
- 6.3 Dérogation mineure 2020-032 / 225 chemin Fordyce
- 6.4 Dérogation mineure 2020-020 / 217 à 237 boulevard Louis-Joseph-Papineau
- 6.5 Dérogation mineure 2020-024 / rue Juliette-Huot
- 6.6 Demande d'usages conditionnels 2019-084 / 345 chemin Brosseau
- 6.7 Demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture à la CPTAQ – Partie du lot
- 7.1 Autorisation de dépenses –Réfection du passage à niveau de la rue du sud
- 7.2 Autorisation de signature – Servitude de droit de passage – Lot 3 799 465 du cadastre du Québec
- 7.3 Autorisation de signature – Servitude de droit de passage, d'opération et d'entretien – d'une partie des lots 3 358 006 et 3 358 007 du cadastre du Québec
- 10.1 Abolition d'un poste col blanc - Agent au service à la clientèle et à l'approvisionnement - Service des infrastructures et des immobilisations
- 10.2 Autorisation - Personnel-cadre – Période de garde
- 10.3 Embauche – Poste col blanc - Inspecteur en bâtiments – Service de l'aménagement urbain et de l'environnement
- 10.4 Modification au titre du poste-cadre de Coordinatrice administrative et agente d'amélioration continue – Nomination au poste-cadre de Coordinatrice administrative et ressources humaines - Service des infrastructures et des immobilisations
- 11.1 Création d'un poste col blanc – Technicien arpenteur - Service des infrastructures et des immobilisations
- 11.2 Octroi d'un poste col blanc - Technicien arpenteur - Service des infrastructures et des immobilisations
- 11.3 Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1889 concernant la cuisine de rue dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire relatif à la pandémie de la COVID-19
- 11.4 Autorisation pour la tenue d'un marché public extérieur hebdomadaire pour la période estivale – 1122 rue du Sud
- 11.5 Adoption d'une politique de prévention des maladies infectieuses au travail
- 11.6 Modification de contrat – Location Pinard Inc.
- 13.1 Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

La mairesse s'adresse aux citoyens pour faire état de la situation en lien avec le COVID-19 (Coronavirus). En raison de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement québécois, la séance est tenue à huis clos, par vidéoconférence, mais diffusée en direct via la plateforme Facebook. Les citoyens sont invités à poser leurs questions par l'entremise des réseaux sociaux, pendant la diffusion de la séance, les réponses seront transmises dans les 24 heures suivant la tenue de la séance.

241-06-2020

Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 5 et 19 mai 2020

Considérant que copie des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 5 et 19 mai 2020, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire des 5 et 19 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité

242-06-2020

Dépôt des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Ville de Cowansville

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la mairesse Sylvie Beauregard, présente son rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Ville de Cowansville.

243-06-2020

Réouverture et maintien des bureaux des véhicules automobiles dans la région de la MRC Brome-Missisquoi

Considérant l'importance d'avoir des services de proximité pour les citoyens de la région;

Considérant que, malgré la réouverture récente du bureau des véhicules automobiles de Cowansville, mandataire de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), certains de ces bureaux demeurent fermés vu la situation actuelle de la COVID-19;

Considérant que ces bureaux feront face à de nombreux défis lors de la période postpandémique, notamment quant à leur modèle financier, lequel ne permettra pas d'assurer la pérennité de ces bureaux en région;

Considérant que le ministère des Transports doit prendre toutes les mesures qui s'imposent dans les circonstances afin d'assurer la réouverture et la pérennité de ce service important pour tous les citoyens de la région, notamment par une tarification à l'acte;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De demander au ministère des Transports de prendre toutes les mesures qui s'imposent dans les circonstances afin de favoriser la réouverture et la pérennité des bureaux des véhicules automobiles de la région, notamment par une tarification à l'acte.

De transmettre la présente résolution au ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, ainsi qu'à madame Isabelle Charest, ministre et députée provinciale de Brome-Missisquoi.

Adoptée à l'unanimité

244-06-2020 Autorisation de paiement – Entente promoteur – Domaines de Cowansville Inc.

Considérant l'article 6 du *Règlement numéro 1749 concernant les ouvertures de rues et les projets d'infrastructure de services municipaux* portant sur les développements domiciliaires et commerciaux prévoyant, entre autres, l'aide financière qui peut être versée à un promoteur, soit l'équivalent de 69 \$ excluant les taxes, par mètre linéaire d'étendue en front constructible à l'égard des constructions résidentielles érigées sur tout terrain visé au protocole d'entente;

Considérant le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Cowansville et Domaines de Cowansville Inc. pour le développement du prolongement de la rue du Pacifique (phase 2, section 1 – Faubourg nature) le 15 novembre 2015;

Considérant que le promoteur a respecté son engagement, soit construire 80 % des lots spécifiés dans un délai maximal de quatre (4) ans à compter de la date de sa signature, sur acceptation finale des travaux;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'autoriser le paiement total d'une somme de 15 964.92 \$ taxes incluses à Domaines de Cowansville Inc. pour le développement domiciliaire de la rue du Pacifique (phase 2, section 1 – Faubourg nature) suite au protocole d'entente intervenu le 15 novembre 2015.

De puiser le montant versé à même le surplus accumulé affecté réservé aux paiements des participations financières intervenues avec les promoteurs.

Adoptée à l'unanimité

245-06-2020 Dépôt des états financiers 2019 de la Ville de Cowansville

Considérant que les membres du conseil municipal ont reçu copie du rapport financier consolidé de la Ville pour l'année 2019, tel que vérifié, le tout conformément à la Loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'accuser réception du rapport de l'auditeur de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, SENCRL daté du 28 mai 2020 et du rapport financier consolidé de la Ville de Cowansville pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

246-06-2020 Octroi de contrat – CSTP INC.

Considérant l'urgence d'effectuer des travaux de réfection du passage à niveau de la rue du Sud;

Considérant le Règlement numéro 1870 sur la gestion contractuelle de la Ville de Cowansville;

Considérant la demande du Service des infrastructures et des immobilisations déposée au comité d'approvisionnement afin d'autoriser l'octroi d'un contrat à un fournisseur, par un mode de sollicitation autre que celui prévu d'office par le règlement;

Considérant qu'après analyse de la demande et pour des motifs de saine gestion, le comité d'approvisionnement recommande d'autoriser l'octroi de contrat de gré à gré;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser l'octroi de contrat en sollicitant le mode de passation gré à gré à CSTP Inc. pour la réfection du passage à niveau de la rue du Sud pour un montant de 80 397.52 \$ taxes incluses.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense ainsi que tous autres frais inhérents ou accessoires à ce contrat à même le règlement d'emprunt 1877 conformément à la résolution 263-06-2020 intitulée : Autorisation de dépenses – Réfection du passage à niveau de la rue du Sud.

Adoptée à l'unanimité

247-06-2020

Octroi de contrat – POLYCORP LTD

Considérant l'urgence d'effectuer des travaux de réfection du passage à niveau de la rue du Sud;

Considérant le Règlement numéro 1870 sur la gestion contractuelle de la Ville de Cowansville;

Considérant la demande du Service des infrastructures et des immobilisations déposée au comité d'approvisionnement afin d'autoriser l'octroi d'un contrat à un fournisseur, par un mode de sollicitation autre que celui prévu d'office par le règlement;

Considérant qu'après analyse de la demande et pour des motifs de saine gestion, le comité d'approvisionnement recommande d'autoriser l'octroi de contrat de gré à gré;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'autoriser l'octroi de contrat en sollicitant le mode de passation gré à gré à Polycorp LTD pour les matériaux de la réfection du passage à niveau de la rue du Sud pour un montant estimé de 37 490.92\$ taxes incluses.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense ainsi que tout autre frais inhérent ou accessoire à ce contrat à même le règlement d'emprunt 1877 conformément à la résolution 263-06-2020 intitulée : Autorisation de dépenses – Réfection du passage à niveau de la rue du Sud.

Adoptée à l'unanimité

248-06-2020

Adjudication de contrat – Fourniture d'un camion 10 roues neuf ou usagé avec sellette (appel d'offres no 05-INF-P-2020)

Considérant que le Service des infrastructures et des immobilisations doit remplacer un camion actuellement hors service;

Considérant que le Service des infrastructures et des immobilisations requiert un camion possédant un tel équipement afin de permettre le transport de matériaux tels la pierre, l'asphalte, la terre, le sable ainsi que la collecte des gros rebuts, les résidus verts, les boues d'épuration et le conteneur de verre;

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres public pour la *Fourniture d'un camion 10 roues neuf ou usagé avec sellette*, tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant qu'un seul (1) soumissionnaire a déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

Soumissionnaires	Montant total (taxes incluses)
Charest International	181 646.23 \$

Considérant qu'après analyse, la soumission s'est avérée conforme aux exigences spécifiées aux documents d'appel d'offres;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'adjuger le contrat pour la *Fourniture d'un camion 10 roues neuf ou usagé avec sellette* au seul soumissionnaire conforme, soit Charest International pour un montant de 181 646.23 \$ taxes incluses le tout, aux conditions prévues dans les documents d'appels d'offres.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le règlement d'emprunt 1884 et que le terme de cet emprunt soit fixé à 8 ans.

Adoptée à l'unanimité

249-06-2020

Adjudication de contrat – Système intelligent de gestion des stations de pompage (appel d'offres no 11-INF-I-2020)

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour un système intelligent de gestion des stations de pompage, tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant qu'un (1) soumissionnaire a déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Pompex Inc.	99 281.64 \$

Considérant qu'après analyse, la soumission s'est avérée conforme aux exigences spécifiées aux documents d'appel d'offres;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'adjuger le contrat pour la *Fourniture d'un système intelligent de gestion des stations de pompage* au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Pompex Inc. pour un montant de 99 281.64 \$ toutes taxes incluses, le tout, aux conditions prévues dans les documents d'appels d'offres.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense ainsi que tous autres frais inhérents ou accessoires à ce contrat à même le règlement d'emprunt 1884

conformément à la résolution 221-05-2020 intitulée « Autorisation de dépense – Améliorations de postes de pompage (Bell-Bromby-Hillcrest) ».

Adoptée à l'unanimité

250-06-2020

Adjudication de contrat - Location de photocopieurs multifonctions avec service d'entretien et de réparation (appel d'offres no 10-TRE-P-2020)

Considérant que la Ville possède cinq contrats de location pour photocopieurs multifonctions venant à échéance le 1^{er} août 2020;

Considérant que la location de ces biens est jugée essentielle à l'administration municipale et que le Service des finances et de la trésorerie a procédé à l'identification des besoins présentés par les différents services;

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres public pour la *Location de photocopieurs multifonctions avec service d'entretien et de réparation (appel d'offres no 10-TRE-P-2020)*;

Considérant que huit (8) soumissionnaires ont déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix (taxes incluses)</u>
Buropro Citation	89 476.99 \$
Bureautech 2000 Inc.	81 229.84 \$
Copicom Inc.	73 976.06 \$
C.P.U. DESIGN INC.	99 528.11 \$
Le Groupe A&A	Non conforme
Megaburo Omerville	88 680.22 \$
Pouliot équipement de bureau	85 567.31 \$
Xerox Canada Ltée	92 339.87 \$

Considérant qu'après analyse, sept soumissions se sont avérées conforme aux exigences spécifiées aux documents d'appel d'offres;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'adjuger le contrat pour la *Location de photocopieurs multifonctions avec service d'entretien et de réparation* au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Copicom Inc. pour un montant de 73 976.06 \$ taxes incluses le tout, aux conditions prévues dans les documents d'appels d'offres pour un terme de 60 mois.

De puiser les deniers requis aux fins de la présente dépense à même le fonds d'administration générale et que ceux-ci soient prévus et réservés au budget d'opération pour les années 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025.

Adoptée à l'unanimité

251-06-2020

Autorisation de dépense supplémentaire – Services professionnels pour la mise à jour des archives

Considérant les obligations légales de la Ville de Cowansville en vertu notamment de la *Loi sur les archives* (RLRQ, c. A-21.1) et de la *Loi sur l'accès aux documents*

des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) relativement à sa gestion documentaire et à l'accès à l'information;

Considérant que la Ville de Cowansville désire apporter des améliorations à son système d'archives afin d'accroître son efficacité et faciliter l'accès à l'information aux citoyens;

Considérant la résolution 279-06-2019 autorisation des dépenses à Archives Lanaudière pour un montant de 18 712 \$;

Considérant qu'une dépense supplémentaire est nécessaire afin que les mandats octroyés à Archives Lanaudière soient finalisés;

Considérant le *Règlement numéro 1870 sur la gestion contractuelle de la Ville de Cowansville*;

Considérant qu'après analyse de la demande, et pour des motifs de saine gestion, le comité d'approvisionnement recommande l'octroi d'un contrat de gré à gré, pour la mise à jour des archives de la Ville à Archives Lanaudière.

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 16 007.23 \$ pour la mise à jour des archives de la Ville, et ce, conformément aux soumissions reçues d'Archives Lanaudière afin de finaliser le traitement des dossiers de l'hôtel de ville et pour pallier aux divers imprévus.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

252-06-2020

Autorisation de dépense supplémentaire – Services professionnels pour la mise à jour des archives du Service des infrastructures et des immobilisations

Considérant les obligations légales de la Ville de Cowansville en vertu notamment de la *Loi sur les archives* et de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* relativement à sa gestion documentaire et à l'accès à l'information;

Considérant que la Ville de Cowansville désire apporter des améliorations à son système d'archives afin d'accroître son efficacité et faciliter l'accès à l'information aux citoyens;

Considérant la résolution 056-02-2020 autorisation des dépenses à Archives Lanaudières pour un montant de 13 248 \$;

Considérant qu'une dépense supplémentaire est nécessaire afin que les mandats octroyés à Archives Lanaudière soient finalisés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 5 175 \$ pour la mise à jour des archives du Service des infrastructures et des immobilisations de la Ville.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

253-06-2020

Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1883-02-2020 modifiant le règlement numéro 1883 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2020

Madame la conseillère Lucille Robert donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1883-02-2020 modifiant le règlement numéro 1883 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2020*; Ce règlement a pour objet de modifier le règlement établissant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2020 par l'ajout de tarifs découlant du Règlement numéro 1885 relatif à l'occupation du domaine public.

Madame la conseillère Lucille Robert dépose le projet de règlement intitulé : *Règlement numéro 1883-02-2020 modifiant le règlement numéro 1883 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2020*.

254-06-2020

Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1885 relatif à l'occupation du domaine public

Monsieur le conseiller Yvon Pepin donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1885 relatif à l'occupation du domaine public*. Ce règlement a pour objet d'établir les modalités et d'encadrer l'occupation du domaine public.

Monsieur le conseiller Yvon Pepin dépose le projet de règlement intitulé : *Règlement numéro 1885 relatif à l'occupation du domaine public*.

255-06-2020

Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1888 concernant la gestion des matières résiduelles et leur disposition

Monsieur le conseiller Stéphane Lussier donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1888 concernant la gestion des matières résiduelles et leur disposition*. Ce règlement a pour objet de réviser la réglementation en vigueur relative à la gestion des matières résiduelles et des outils de collecte appropriés sur l'ensemble du territoire de la Ville.

Monsieur le conseiller Stéphane Lussier dépose le projet de règlement intitulé : *Règlement numéro 1888 concernant la gestion des matières résiduelles et leur disposition*.

256-06-2020

Reprise des procédures relatives à l'adoption de certains projets de modifications aux règlements du plan d'urbanisme et de zonage

Considérant l'arrêté ministériel 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

Considérant que l'arrêté ministériel 2020-008 stipulait, entre autres, que toute procédure municipale impliquant le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil;

Considérant le nouvel arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 qui permet la reprise des procédures de modification des règlements d'urbanisme aux conditions édictées dans ledit arrêté ministériel;

Considérant les projets de modification des règlements d'urbanisme en cours;

Considérant que l'arrêté ministériel numéro 2020-033 prévoit que la Ville doit tenir une consultation écrite d'une durée de 15 jours, en remplacement de la consultation publique tenue conformément à la Loi;

Considérant que la Ville devra suivre les procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 le cas échéant;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

De reprendre les procédures d'adoption des projets des règlements d'urbanisme numéro 1840-05-2020, 1841-20-2020, 1841-21-2020 et 1841-22-2020.

Adoptée à l'unanimité

257-06-2020 **Reprise des procédures relatives aux demandes de dérogations mineures et d'usages conditionnels**

Considérant l'arrêté ministériel 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

Considérant que l'arrêté ministériel 2020-008 stipulait entre autres que toute procédure municipale impliquant le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil;

Considérant le nouvel arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020, qui prévoit entre autres que la Ville doit tenir une consultation écrite d'une durée de 15 jours;

Considérant les demandes de dérogations mineures et d'usages conditionnels présentement en cours;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De reprendre toutes les procédures relatives aux demandes de dérogations mineures et d'usages conditionnels.

Adoptée à l'unanimité

258-06-2020 **Dérogation mineure 2020-032 / 225 chemin Fordyce**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 9 avril 2020;

Considérant l'avis public dûment publié le 14 mai 2020 quant à la présentation de cette demande;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'approuver, sous condition, la demande de dérogation mineure 2020-032 relative à la propriété sise au 225 chemin Fordyce, lots 3 800 093 et 3 800 098 du cadastre du Québec, de manière à permettre que l'exploitation d'une activité agricole de 8 unités animales maximum soit à une distance de 43,25 mètres du périmètre urbain alors que le règlement de zonage en vigueur prévoit 159,26 mètres minimum.

Le tout, tel qu'apparaissant aux plans et documents portant le titre « Dérogation mineure 2020-032 / 225 chemin Fordyce », datés du 9 avril 2020, et soumis au soutien des présentes.

CONDITION : Les autres enclos à l'intérieur des limites exigées ne serviront qu'au pâturage contrairement à de l'élevage.

Adoptée à l'unanimité

259-06-2020

Dérogation mineure 2020-020 / 217 à 237 boulevard Louis-Joseph-Papineau

Considérant l'avis favorable à l'unanimité, sous conditions et avec suggestion, du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 mars 2020;

Considérant l'avis public dûment publié le 14 mai 2020 quant à la présentation de cette demande;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'approuver, sous conditions et avec suggestion, la demande de dérogation mineure 2020-020 relative à la propriété sise sur le boulevard Louis-Joseph-Papineau, lots 6 305 958 à 6 305 963 du cadastre du Québec, de manière à permettre que :

- l'aire de stationnement soit située partiellement sur le même terrain que l'usage desservi;
- l'allée de circulation, pour les cases de stationnement placées à 90°, soit de 3,35 mètres minimum par terrain alors que le règlement de zonage exige 6,70 mètres minimum;

Conditions :

1. Création d'une servitude de passage.
2. Mettre en retrait l'aire de stationnement à 4 mètres minimum de l'emprise de la rue.

Suggestion : Aménager la bande de 4 mètres avec des arbustes et 1 arbre.

Le tout, tel qu'apparaissant aux plans et documents portant le titre « Dérogation mineure 2020-020 / 217 à 237 boul. Louis-Joseph-Papineau », datés du 4 mars 2020, et soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

260-06-2020

Dérogation mineure 2020-024 / rue Juliette-Huot

Considérant l'avis favorable à l'unanimité, sous condition, du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 mars 2020;

Considérant l'avis public dûment publié le 14 mai 2020 quant à la présentation de cette demande;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver, sous condition, la demande de dérogation mineure 2020-024 relative aux propriétés sises sur les rues Juliette-Huot et Janine-Sutto, lots 6 337 719, 6 337 723, 6 337 725 et 6 337 781 du cadastre du Québec, de manière à permettre que :

- les allées de circulation et entrées charretières des lots 6 337 723 et 6 337 725 soient localisées sur les terrains voisins alors que le règlement prévoit qu'elles soient sur le terrain même;
- le nombre d'entrées charretières du lot 6 337 719 soit de 3 alors que le règlement autorise un maximum de 2 par terrain et par rue;
- la marge de recul avant des lots 6 337 719, 6 337 723, 6 337 725 et 6 344 781 soit de 5,50 mètres face à la rue Juliette-Huot alors que le règlement exige 6,0 mètres minimum.

Le tout, tel qu'apparaissant aux plans et documents portant le titre « Dérogation mineure 2020-024 / rue Juliette- Huot », datés du 4 mars 2020, et soumis au soutien des présentes.

Condition : Création d'une servitude de passage.

Adoptée à l'unanimité

261-06-2020

Demande d'usages conditionnels 2019-084 / 345 chemin Brosseau

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 6 février 2020 et ratifiée le 9 avril 2020;

Considérant l'avis public dûment publié et affiché sur l'immeuble en date du 18 mars 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'approuver, sous conditions, la demande d'usages conditionnels 2019-084 relative au terrain vacant sis sur chemin Brosseau, lots 6 031 719 et 6 103 191 du cadastre du Québec, de manière à autoriser l'usage « C42 - Services véhicules lourds » partiellement dans les zones RUR-2 et Cab-1 pour l'exploitation à certaines conditions d'une entreprise de réparation et d'entretien de véhicules récréatifs, et ce, sans mécanique générale et ni débosselage.

Le tout tel qu'apparaissant aux plans portant le titre « Demande d'usages conditionnels 2019-084 / Service VR Boisclair - Richard Boisclair / 345 chemin Brosseau », datés du 6 février 2020, et soumis au soutien des présentes.

Conditions :

- La réparation de mécanique générale et le débosselage sont interdits.
- Qu'un aménagement paysager soit suffisamment planté d'arbres et modulé de façon à réduire les impacts visuels de l'aire de stationnement et à limiter l'apport solaire en été.

- Que l'éclairage du stationnement soit adéquat sans exagération et limite au maximum la pollution lumineuse.
- Aucun entreposage de marchandises et d'équipements à l'extérieur des bâtiments n'est toléré.
- Toutes les opérations d'entretien doivent être exécutées à l'intérieur.
- Aucun bruit d'opération ne doit être perceptible à l'extérieur des limites du terrain.
- Toutes les ouvertures doivent être totalement fermées durant les heures d'ouverture ou durant les opérations occasionnant du bruit à l'extérieur de l'immeuble.
- L'établissement s'arrime pour générer le moins de nuisances pour les usages environnants et apporte des mesures spécifiques d'atténuation, s'il y a lieu.
- Les heures d'ouverture permettent de maintenir la quiétude du secteur afin d'éviter les conflits avec les usages situés à proximité.

Adoptée à l'unanimité

262-06-2020

Demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture à la CPTAQ – Partie du lot 3 800 062 – montée Lebeau

Considérant que la voie de circulation identifiée comme étant la montée Lebeau est existante depuis plusieurs décennies;

Considérant qu'une partie de l'assiette de la voie de circulation de la montée Lebeau est située sur un terrain n'appartenant pas à la Ville, sur une partie du lot 3 800 062, le tout tel qu'illustré sur le certificat de piquetage préparé par Philippe Tremblay, arpenteur-géomètre, certificat daté du 12 mai 2020, sous le numéro 4860 de ses minutes;

Considérant qu'afin d'être en mesure d'effectuer des travaux de réfection sur cette assiette, la Ville doit en être propriétaire;

Considérant les coûts prohibitifs pour la Ville du déplacement de la voie de circulation dans son emprise;

Considérant les pouvoirs des municipalités en vertu de l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1);

Considérant l'accord du propriétaire pour céder cette partie de lot à la Ville pour régulariser la situation;

Considérant que cette partie de la voie de circulation est située dans la zone agricole au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, ch. P-41.1), et qu'en conséquence l'acquisition de l'assiette de la voie de circulation est assujettie à une autorisation de la CPTAQ;

Considérant que la présente demande n'aura aucun impact sur les activités agricoles, conformément aux dispositions de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

De demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'autorisation pour l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 3 800 062 sur une superficie de 650,7 mètres carrés, aux fins d'acquisition d'une partie de l'assiette de la montée Lebeau, le tout tel que montré au certificat de piquetage préparé par Philippe Tremblay, arpenteur-géomètre, certificat daté du 12 mai 2020, sous le numéro 4860 de ses minutes.

Adoptée à l'unanimité

263-06-2020 Autorisation de dépenses –Réfection du passage à niveau de la rue du Sud

Considérant que les dépenses ont été prévues au programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 (PTI) adopté le 16 décembre 2020;

Considérant les différents besoins de procéder à la réfection du passage à niveau de la rue du Sud;

Considérant l'estimé de coût préparé par le Service des infrastructures et des immobilisations le 29 mai 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser une dépense estimée à 155 000 \$ taxes nettes pour la réfection du passage à niveau de la rue du Sud, tel que décrit dans l'annexe A soumis au soutien des présentes.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le règlement d'emprunt 1877 et que le terme de remboursement de cet emprunt soit fixé à 10 ans.

Adoptée à l'unanimité

264-06-2020 Autorisation de signature – Servitude de droit de passage – Lot 3 799 465 du cadastre du Québec

Considérant que la création d'une servitude de passage est nécessaire lorsque des infrastructures sont installées sur une propriété privée;

Considérant que sur une partie du lot portant le numéro 3 799 465 du cadastre du Québec se trouve un réseau d'aqueduc appartenant à la Ville de Cowansville;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, un acte de servitude de passage, d'opération et d'entretien sur une partie du lot portant le numéro 3 799 465 du cadastre du Québec;

Que les honoraires professionnels nécessaires à l'accomplissement de la présente résolution soient assumés par la Ville de Cowansville.

Adoptée à l'unanimité

265-06-2020 Autorisation de signature – Servitude de droit de passage, d'opération et d'entretien – d'une partie des lots 3 358 006 et 3 358 007 du cadastre du Québec

Considérant que la création d'une servitude de passage est nécessaire lorsque des infrastructures sont installées sur une propriété privée;

Considérant que sur une partie des lots portant les numéros 3 358 006 et 3 358 007 du cadastre du Québec se trouve un réseau unitaire d'égout et de pluvial appartenant à la Ville de Cowansville

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, un acte de servitude de passage, d'opération et d'entretien sur une partie des lots portant les numéros 3 358 006 et 3 358 007 du cadastre du Québec.

Que les honoraires professionnels nécessaires à l'accomplissement de la présente résolution soient assumés par la Ville de Cowansville.

Adoptée à l'unanimité

266-06-2020

Abolition d'un poste col blanc - Agent au service à la clientèle et à l'approvisionnement - Service des infrastructures et des immobilisations

Considérant la restructuration du Service des infrastructures et des immobilisations;

Considérant que le Service des infrastructures et des immobilisations a fait l'ajout de nouveaux postes au sein de son service;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'abolir le poste de salarié permanent col blanc « d'Agent au service à la clientèle et à l'approvisionnement » prévu à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA), à compter du 1^{er} juin 2020.

Adoptée à l'unanimité

267-06-2020

Autorisation - Personnel-cadre – Période de garde

Considérant la nouvelle structure du Service des infrastructures et des immobilisations;

Considérant la création de deux (2) postes cadre de chef division;

Considérant les besoins du Service des infrastructures et des immobilisations de posséder suffisamment d'employés pour couvrir les différentes périodes de garde dans ses départements;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser le personnel-cadre, plus précisément aux deux (2) chefs de division aux infrastructures et aux immobilisations d'avoir l'opportunité d'effectuer la garde pour pallier aux besoins du service selon les modalités de la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville en vigueur, le tout étant rétroactif depuis le 4 mai 2020.

D'inclure cette modalité dans la Politique sur les conditions de travail régissant les employés-cadres de la Ville de Cowansville.

Adoptée à l'unanimité

268-06-2020

Embauche – Poste col blanc - Inspecteur en bâtiments – Service de l'aménagement urbain et de l'environnement

Considérant l'ouverture d'un poste salarié col blanc permanent à titre d'inspecteur en bâtiments en vue de répondre aux besoins du service;

Considérant que Mme Annie Lavoie, inspectrice en bâtiments, a donné sa démission le 27 avril 2020;

Considérant qu'il y a eu affichage de poste à l'interne du 1^{er} au 11 mai 2020 et qu'aucun employé col blanc n'a postulé;

Considérant que monsieur Éric Haman occupe présentement le poste d'inspecteur en bâtiments à titre d'employé « temporaire de remplacement, temps plein »;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

De procéder à l'embauche de monsieur Éric Haman à titre d'inspecteur en bâtiments à compter du 1^{er} juin 2020, poste syndiqué col blanc, de trente-deux heures et demie (32.50) par semaine, poste salarié permanent, conformément à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA).

D'accorder à monsieur Éric Haman le salaire rattaché à l'échelon 1 de la classe 12 conditionnellement à la réussite d'une période de probation de six (6) mois, conformément à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA).

De désigner monsieur Éric Haman pour l'application des règlements municipaux, et ce, conformément à la résolution 536-12-2019 intitulée : Désignation de fonctionnaires pour l'application des règlements municipaux de la Ville de Cowansville.

Adoptée à l'unanimité

269-06-2020

Modification au titre du poste-cadre de Coordinatrice administrative et agente d'amélioration continue – Nomination au poste-cadre de Coordinatrice administrative et ressources humaines - Service des infrastructures et des immobilisations

Considérant la nouvelle structure et la réorganisation du Service des infrastructures et des immobilisations;

Considérant que l'employée cadre au poste de Coordinatrice administrative et agente en amélioration continue est actuellement appelée à effectuer de nouvelles tâches en lien avec les ressources humaines ainsi qu'avec la supervision des adjointes administratives du service;

Considérant que la description de poste a été modifiée pour répondre aux besoins du Service des infrastructures et des immobilisations;

Considérant que madame Jade Lagacé à l'emploi de la Ville depuis le 5 octobre 2015 possède les qualifications et compétences pour combler les besoins du Service des infrastructures et des immobilisations;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

De mettre fin à l'emploi de madame Jade Lagacé au poste de Coordinatrice administrative et agente en amélioration continue prévu à la *Politique sur les conditions de travail régissant les employés-cadres de la Ville de Cowansville* en vigueur, le tout effectif à compter du 1 juin 2020.

D'abolir le poste-cadre de Coordinatrice administrative et agente en amélioration continue de la *Politique sur les conditions de travail régissant les employés-cadres de la Ville de Cowansville* en vigueur.

De créer le poste-cadre de Coordinatrice administrative et ressources humaines et de le positionner à la classe 2 de la *Politique sur les conditions de travail régissant les employés-cadres de la Ville de Cowansville* en vigueur.

De nommer madame Jade Lagacé au poste de Coordinatrice administrative et ressources humaines à compter du 1^{er} juin 2020, poste-cadre, suivant les conditions prévues à la *Politique sur les conditions de travail régissant les employés-cadres de la Ville de Cowansville* et d'établir la rémunération selon l'échelon 4 de la classe 2.

De reconnaître l'ancienneté de madame Jade Lagacé à partir du 5 octobre 2015.

De modifier les annexes A et B de la *Politique sur les conditions de travail régissant les employés-cadres de la Ville de Cowansville*.

Adoptée à l'unanimité

270-06-2020

Création d'un poste col blanc – Technicien arpenteur - Service des infrastructures et des immobilisations

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la création d'un poste col blanc « Technicien arpenteur » pour rencontrer les besoins du Service des infrastructures et des immobilisations;

Considérant la nouvelle structure du Service des infrastructures et des immobilisations;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De créer le poste col blanc « Technicien arpenteur » et d'intégrer ce poste à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) en vigueur, poste permanent classe 12, à raison de trente-sept heures et demie (37.5 h) par semaine. La semaine normale de travail est de trente-sept heures et demie (37.5 h), du lundi au vendredi inclusivement réparti selon les besoins du service entre 7 h et 16 h 30, la période de dîner peut varier.

Adoptée à l'unanimité

271-06-2020

Octroi d'un poste col blanc - Technicien arpenteur - Service des infrastructures et des immobilisations

Considérant la résolution numéro 270-06-2020 créant le poste de « Technicien arpenteur »;

Considérant qu'il y a eu affichage interne du poste du 1^{er} au 11 mai 2020 et externe du 11 au 22 mai 2020;

Considérant qu'aucune candidature interne n'a été déposée;

Considérant qu'une candidature externe a été déposée et que celle-ci rencontre les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) en vigueur, le candidat est assujéti à une période de probation et est rémunéré selon la grille des salaires de ladite convention;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

De procéder à l'embauche de monsieur Francis Gallant-Scott à titre de « Technicien arpenteur » à compter du 15 juin 2020, poste syndiqué col blanc de trente-sept heures et demie (37.5 h) par semaine, poste salarié permanent, conformément à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA). La semaine normale de travail est de trente-sept heures et demie (37.5 h), du lundi au vendredi inclusivement réparties selon les besoins du service entre 7 h et 16 h 30, la période de dîner peut varier.

D'accorder à monsieur Francis Gallant-Scott le salaire rattaché à l'échelon 1 de la classe 12 conditionnellement à la réussite d'une période de probation de six (6) mois et d'une évaluation médicale optimale ainsi qu'aux résultats d'une évaluation psychométrique jugés satisfaisants par la Ville et suivant les conditions prévues à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

272-06-2020

Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1889 concernant la cuisine de rue dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire relatif à la pandémie de la COVID-19

Monsieur le conseiller Stéphane Lussier donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1889 concernant la cuisine de rue dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire relatif à la pandémie de la COVID-19*; Ce règlement a pour objet de permettre et d'encadrer l'utilisation du matériel roulant relatif à la cuisine de rue sur le territoire de la Ville pendant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec dans le cadre de la pandémie de la COVID-19.

Monsieur le conseiller Stéphane Lussier dépose le projet de règlement intitulé : *Règlement numéro 1889 concernant la cuisine de rue dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire relatif à la pandémie de la COVID-19*.

273-06-2020

Autorisation pour la tenue d'un marché public extérieur hebdomadaire pour la période estivale – 1122 rue du Sud

Considérant que les propriétaires de l'immeuble situé au 1122 rue du Sud ont entamé des démarches auprès de la Ville pour la tenue d'un marché public qui se tiendra dans le stationnement extérieur, pour la période estivale de 2020;

Considérant que le marché public, appelé Marché de LA-TELIER, sera un espace dédié aux entreprises et artisans de Brome-Missisquoi, et qu'il est prévu d'y aménager une terrasse pour les visiteurs;

Considérant l'annulation du marché public par la Ville pour l'année 2020;

Considérant que la Ville désire encourager une initiative visant à mettre en valeur les commerçants et les artisans de la région et ainsi stimuler l'économie locale;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'autoriser la tenue d'un marché public dans le stationnement extérieur de l'immeuble situé au 1122, rue du Sud, tous les jeudis entre le 18 juin et le 24 septembre 2020 inclusivement, aux conditions suivantes :

1. Les organisateurs devront favoriser les commerçants et les exposants ayant leur place d'affaires dans la MRC Brome-Missisquoi ainsi que les restaurateurs locaux;
2. Les propriétaires des lieux, les organisateurs et tous les utilisateurs devront prendre toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter les directives émises par le gouvernement provincial concernant la distanciation sociale ainsi que l'hygiène dans le cadre de la pandémie de la COVID-19;
3. Les propriétaires sont tenus de remettre en état les lieux à l'expiration de la présente autorisation.

Adoptée à l'unanimité

274-06-2020

Adoption d'une politique de prévention des maladies infectieuses au travail

Considérant les circonstances actuelles découlant de la pandémie de la COVID-19;

Considérant que la Ville de Cowansville doit adopter une politique de prévention des maladies infectieuses au travail, afin de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des employés.

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'adopter la Politique de prévention des maladies infectieuses au travail, telle que soumise au soutien de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

275-06-2020

Modification de contrat – Location Pinard Inc.

Considérant les besoins du Service des infrastructures et des immobilisations;

Considérant qu'en décembre 2019 un contrat a été octroyé par le Service des infrastructures et des immobilisations à Location Pinard Inc. pour la location d'un camion HX620 pour une durée de 3 mois, pour un montant de 24 949.57 \$ taxes incluses;

Considérant que cette location était faite afin de remplacer un camion défectueux en fin de vie en attendant le résultat d'un appel d'offres pour l'achat d'un camion pour le remplacer;

Considérant qu'avec les circonstances actuelles entourant la COVID-19, le lancement de l'appel d'offres a dû être retardé et conséquemment, la location a dû être prolongée pour le mois d'avril 2020;

Considérant la demande du Service des infrastructures et des immobilisations déposée au comité d'approvisionnement le 29 mai 2020 afin d'autoriser la modification du contrat octroyé à Location Pinard Inc. pour la location d'un camion HX620 pour une durée d'un (1) mois supplémentaire, soit pour le mois d'avril 2020, pour un montant de 6 237.39 \$ toutes taxes incluses;

Considérant le Règlement de gestion contractuelle numéro 1870 de la Ville de Cowansville;

Considérant qu'après analyse de la demande et pour des motifs de saine gestion, le comité d'approvisionnement n'est pas en mesure de recommander la modification au contrat à Location Pinard Inc., et ce, puisque la demande a été présentée après la location d'un mois supplémentaire, et ce, contrairement aux dispositions du règlement qui prévoient que la demande au comité d'approvisionnement doit être préalable à une modification qui aurait pour effet de dépasser le seuil de 25 000 \$;

Considérant que malgré les dispositions prévues au règlement de gestion contractuelle en vigueur, le contrat a déjà été donné, de bonne foi dans les circonstances actuelles, et que le service a déjà été rendu par Location Pinard Inc.;

Considérant que le conseil juge qu'il n'y a pas d'autres options que de payer la facture étant donné les circonstances;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'entériner la modification du contrat à Location Pinard Inc. pour la location mensuelle effectuée au mois d'avril 2020 d'un camion HX620 pour un ajout de 6 237.39 \$, élevant le contrat à un montant total de 31 186.96 \$ taxes incluses.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le fonds d'administration générale.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Statistiques – Permis de construction – Mai 2020

Dépôt de la liste du mouvement de personnel de la Ville

Dépôt du rapport des déboursés – Mai 2020

Dépôt de la liste des dépenses par approbateurs

Dépôt du rapport des transferts budgétaires – Mai 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régional de comté de Brome-Missisquoi du 19 mai 2020

Procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi tenues les 14 et 23 avril 2020

Aucune période de questions ne fut tenue considérant que la séance a été tenue sans audience publique et diffusée en direct via la plateforme Facebook.

276-06-2020

Levée de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De lever la présente séance à 20 h 31.

Adoptée à l'unanimité

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.